

## *Sus aux PP (policiers pensionnés) !*

Jean Faniel

**L'**allongement de la durée de la carrière est un débat déjà ancien. Les mouvements sociaux contre le gouvernement « suédois » ont notamment fustigé le report de l'âge de départ à la retraite. Les premiers à se mobiliser cette année sur ce sujet ont été les policiers. Le gouvernement Michel aurait-il commis l'erreur de pousser dans la rue ceux-là même qui vont devoir encadrer les protestations auxquelles il fait face ?

En septembre-octobre 2014, les syndicats de policiers ont organisé une manifestation qui a rassemblé 14 000 agents, une journée de grève nationale et une semaine de « grève des amendes ». Ce mouvement de protestation est sans précédent depuis la fusion des polices, opérée il y a une quinzaine d'années. En cause, le report de l'âge de la préretraite pour certaines catégories d'agents, susceptible de les obliger à travailler jusqu'à huit années supplémentaires.

En octobre, N-VA, MR, CD&V et Open VLD se sont accordés pour former un gouvernement fédéral. L'accord de gouvernement prévoit, à terme et pour tous les salariés et agents de l'État, le report de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans. Cette mesure entend préserver la sécurité sociale. On notera toutefois que, dans le même temps, le gouvernement va réduire substantiellement les cotisations sociales patronales. Les effets d'une mesure pourraient donc bien être anéantis par l'autre. De nombreux autres projets affectant les travailleurs actifs, les allocataires sociaux et l'ensemble des services publics ont immédiatement été dénoncés par les partis d'opposition et les syndicats.

En novembre et décembre, ces derniers ont rassemblé plus de 120 000 personnes dans une manifestation à l'ampleur sans précédent – pour une manifestation syndicale belge – depuis plus de vingt ans, puis ont organisé des grèves tournantes régionales et une grève nationale assez suivies, dans les trois régions du pays. Des policiers ont également participé à certaines de ces actions.

### **Ménager les forces de l'ordre**

Les « réformes » envisagées par le gouvernement fédéral ne sont pas vraiment neuves. Elles se situent dans la perspective des politiques d'austérité appliquées ailleurs sur le continent et décidées notamment au niveau européen. Elles-mêmes sont comparables aux plans d'ajustement structurel mis en œuvre à travers la planète avec la contribution d'institutions telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) ou l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Ces organisations ont acquis un savoir-faire en matière d'application de politiques impopulaires. Ainsi, dès 1996, un document publié par l'OCDE invitait les gouvernements, d'une part, à distiller les mesures progressivement plutôt que de provoquer un mécontentement général et, d'autre part, à ménager policiers et militaires : « On peut supprimer des primes dans certaines administrations en suivant une politique discriminatoire pour éviter un front commun de tous les fonctionnaires. Évidemment, il est déconseillé de supprimer les primes versées aux forces de l'ordre dans une conjoncture difficile où l'on peut en avoir besoin. »<sup>1</sup>

Autrement dit, il n'est pas prudent, pour un gouvernement menant une politique qui implique des mesures d'austérité et des reculs sociaux, de s'aliéner les membres d'un corps – par exemple, la police – sur lequel il doit pouvoir compter pour encadrer, voire réprimer des mouvements sociaux de mécontentement. Le gouvernement fédéral belge aurait-il omis de suivre ce conseil ?

## Le boomerang de l'égalité

Les choses sont un peu plus complexes. L'objet du mécontentement des policiers n'est pas directement une décision gouvernementale, mais l'arrêt n° 103/2014 rendu le 10 juillet par la Cour constitutionnelle. Lors de la réforme des carrières menée en 2012 par le gouvernement Di Rupo, le régime préférentiel des anciens officiers de la gendarmerie, préservé en 2001 lors de la réforme des polices, avait été maintenu, leur permettant d'envisager un départ en retraite anticipée à 54, 56 ou 58 ans. Des policiers issus pour leur part de l'ancienne police judiciaire ou communale, ne pouvant envisager un tel départ qu'à l'âge de 62 ans, ont introduit un recours en annulation. La Cour a effectivement reconnu une inégalité entre policiers... mais elle a choisi de supprimer l'avantage des anciens gendarmes<sup>2</sup>, s'appuyant sur la philosophie du gouvernement Di Rupo consistant à allonger les carrières au nom de l'assainissement des finances publiques et de la préservation de la sécurité sociale.

La ministre de l'Intérieur de l'époque, Joëlle Milquet, a immédiatement fait part de sa « stupéfaction » en découvrant l'arrêt qui remet en cause le régime spécifique maintenu par le gouvernement, allant jusqu'à demander à la Cour d'en corriger certains aspects. Cependant, aucune modification n'a été adoptée par le gouvernement en affaires courantes ou par le Parlement, laissant intacte la colère des policiers (ceux concernés, ainsi que ceux qui espéraient une égalisation en sens inverse).

L'accord du gouvernement Michel stipule noir sur blanc que l'arrêt de la Cour constitutionnelle sera exécuté. Si cette disposition semble cohérente avec la politique élaborée par le nouveau gouvernement fédéral en matière de pensions et de fin de carrières, et s'inscrit qui plus est dans le respect de l'État de droit, elle n'est probablement pas de nature à calmer la protestation des policiers. Autrement dit, si on ne peut pas considérer que le gouvernement actuel est directement responsable du mécontentement des policiers,

---

<sup>1</sup> Christian MORRISSON, *La faisabilité politique de l'ajustement*, Paris, OCDE, Cahier de politique économique n° 13, 1996, cité dans Éric TOUSSAINT, *La Finance contre les Peuples. La Bourse ou la vie*, Liège/Paris/Genève, Syllepse/Cetim/CADTM, 2004, p. 326.

<sup>2</sup> En matière de pensions, une égalisation par l'allongement de la carrière a déjà été réalisée par le passé, au détriment des femmes, dont l'âge de la retraite a été porté de 60 à 65 ans pour l'aligner sur celui des hommes.

on ne peut pas non plus dire qu'il s'empresse de chercher à l'apaiser afin de ménager les agents sur lesquels il devra compter pour contenir – voire réprimer – les mouvements sociaux auxquels il a déjà commencé à faire face.

## Choyer la police, à défaut d'amadouer les policiers ?

L'accord de gouvernement prévoit cependant d'autres points qui, s'ils ne sont pas présentés comme tels, pourraient avoir un impact sur la relation entre les forces de l'ordre, d'une part, et des mouvements sociaux protestataires, d'autre part.

Ainsi, le texte précise qu'« il n'y a pas de place dans notre société pour la violence à l'égard des métiers de la sécurité. Les engagements pris par le précédent gouvernement dans le cadre de la lutte contre les violences commises sur les policiers seront exécutés ». En second lieu, « le gouvernement recherchera une solution pour les plaintes manifestement injustifiées contre le personnel policier ». Enfin, estimant que « l'intégrité des policiers doit à tout moment être mieux garantie dans l'exercice de leurs fonctions », le gouvernement prévoit notamment que « leur identité sera protégée ».

Autrement dit, on peut penser que, sous couvert du motif – légitime – que les policiers ne peuvent servir de cible trop facile aux criminels, le gouvernement, par ces mesures, rendra les bavures policières plus difficiles à punir, y compris celles commises dans le cadre de manifestations ou d'autres formes de mobilisation sociale. Tandis que le qualificatif de « rébellion » pourra s'avérer plus lourd de conséquences pour un manifestant, l'identification d'un agent se rendant coupable de brutalités sera plus compliquée et risque davantage d'être classée sans suite, voire d'être jugée calomnieuse.

Le projet du nouveau gouvernement fédéral est ainsi mis en tension. D'un côté, il insiste sur l'exigence de sécurité, qui passe par une revalorisation des forces de l'ordre et par un renforcement possible de la répression (le point de l'accord prévoyant que, dans certaines situations spécifiques, l'armée pourra être appelée en renfort de la police a déjà provoqué de vifs débats, y compris parmi les intéressés). De l'autre, il ne répond pas aux attentes sociales des personnes qui constituent ces forces de l'ordre et estiment que, eu égard à la pénibilité de leur métier – pénibilité précisément invoquée par le gouvernement –, il serait légitime de raccourcir leur carrière au lieu de l'allonger. Ce faisant, le gouvernement s'expose à de nouveaux épisodes cocasses de policiers se mobilisant, seuls ou aux côtés d'autres catégories de travailleurs, sous le regard de policiers chargés d'encadrer leur manifestation.

Cet article a été publié dans : *Imagine demain le monde*, n° 107, janvier-février 2015, pages 30-31.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Jean FANIEL, « Sus aux PP (policiers pensionnés) ! », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 1<sup>er</sup> janvier 2015, [www.crisp.be](http://www.crisp.be).